

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n°51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subventions.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence – Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> En numéraire (argent) En nature	<input checked="" type="checkbox"/> Première demande Renouvellement (ou poursuite)	Fonctionnement global <input checked="" type="checkbox"/> Projet(s)/actions(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Annuelle ou ponctuelle Pluriannuelle.

A envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr>) :

- Etat -Ministère** Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)
Direction (ex : départementale – ou régionale – de la cohésion sociale, etc)..
- Conseil régional**
Direction /Service....
- Conseil départemental**
Direction /Service.....
- Commune ou Intercommunalité**
Direction /Service.....
- Etablissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom – Dénomination :

Sigle de l'association : ASPAM

Site web: aspam-berzy.com.urlabc.fr

1.2 Numéro de Siret :

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :

(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local : I I I I I I I I I I)

1.5. Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e-légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément : Jeunesse et éducation populaire attribué par Ministère de la Ville, Jeunesse et Sports en date du : 06/06/2015

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : I _ I _ I _ I _ I _ I _

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)
Union Rempart

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?
150 adhérents en 2020

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

-

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	10
Nombre de volontaire : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	3
Dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	3
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents	150

5. Budget de l'association Année

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Ventes de produits fins de marchandises, prestations de services	
Prestations de services		74 – Subventions d'exploitation	
Achats matières et fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicités	
Autres fournitures		Ville, Jeunesse et Sports	
		Culture, Education nationale	
61 – Services extérieurs		Part Fonjep Jeunesse	
Locations		Part Fonjep Culture	
Entretien et réparation		CGET	
Assurance		FDVA	
Documentation			
		Conseil-s Régional(aux)	
62 – Autres services extérieurs		Ile-de-France	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		Conseil-s Départemental(aux)	
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations	
63 – Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64 – Charges de personnel			
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Indemnités service civique		Autre établissement publics : CNL	
Charges sociales			
Autres charges de personnel		Financements privés (fondations)	
		75 – Autres produits de gestion courante	
65 – Autres charges de gestion courante		756. Cotisations	
66 – Charges financières		758. Dons manuels - Mécénat	
67 – Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers	
68 – Dotations aux amortissements		77 – Produits exceptionnels	
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		78 – Reprises sur amortissement et provisions	
		79 - Transferts de charges	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES A L'ACTION		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES A L'ACTION	
Charges fixes de fonctionnement		Quote-part de recettes d'activités	
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	

Ne pas indiquer les centimes d'euros. « L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

Catégories d'établissement publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération ; communauté urbaine. Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut quantitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription e, comptabilité mais « au pied » du compte de résultat.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6. Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville OUI

Intitulé :

Chantiers de bénévoles de restauration du patrimoine

Objectifs :

Objectifs généraux :

- Permettre à des bénévoles de s'engager en faveur du patrimoine, et de découvrir et expérimenter des techniques traditionnelles de restauration du patrimoine
- Soutenir la dynamique de lien social au sein du territoire

Objectifs opérationnels :

- Organiser une action de médiation du patrimoine sous la forme d'ateliers encadrés par des professionnels de la restauration du patrimoine
- Organiser une activité permettant de faire du chantier un lieu de rencontre entre bénévoles, professionnels et habitants

Description :

Les chantiers de bénévoles sont organisés sous la forme de séjours pendant lesquels les bénévoles sont amenés à travailler sur un atelier de leur choix (taille de pierre ou maçonnerie). L'action est ponctuée par des animations ouvertes aux habitants (repas, veillées, visites). Chaque session a lieu sur cinq jours, seize fois par an, pendant les périodes de vacances scolaires, sur une période de septembre 2021 à août 2022. L'action est appelée à être renouvelée sur plusieurs années, en fonction de l'évolution technique du chantier de restauration.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non discrimination) nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Recrutement de huit bénévoles par atelier, soit seize bénévoles par session de cinq jours, pour un total d'environ 250 personnes par an. Les chantiers sont ouverts à toute personne majeure, sans condition d'âge, de nationalité ou d'origine géographique. Le recrutement s'effectue par ordre d'inscription, sous réserve de l'expression des motivations des candidats pour s'engager en faveur du patrimoine (quelques lignes). Les bénévoles doivent s'acquitter des frais d'adhésion à l'Union Rempart, ainsi que des frais de séjour qui couvrent les repas et l'hébergement.

6. Projet – Objet de la demande (suite)

Territoire :

L'action se déroule sur la commune rurale de Berzy-le-Sec. C'est une action de coopération qui vise à ce que les habitants se réapproprient leur patrimoine. L'accueil de bénévoles provenant d'horizons sociaux et géographiques différents au sein de la communauté locale permet le renforcement du lien social.

Moyens matériels et humains (voir aussi les « CHARGES INDIRECTES REPARTIES » au budget du projet) :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
Bénévoles participant activement à l'action/projet	10	4
Salarié	4	4
dont en CDI	3	
dont en CDD	1	
dont emplois aidés ¹		
Volontaires (services civiques...)	4	4

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement(s) pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETP) : 1

Date ou période de réalisation :

Du 01/09/2021 au 31/08/2022

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de bénévoles inscrits participant aux sessions du chantier
- Nombre d'habitants participant aux animations
- Données recueillies auprès des participants au moment de l'inscription (questionnaire sur les données sociologiques et les motivations des participants)

Indicateurs qualitatifs :

- Questionnaire de satisfaction de l'action auprès des bénévoles participant aux chantiers
- Contrôle des travaux par l'architecte pendant et après le chantier

¹ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget du projet

Année 20.. ou exercice du 03/01/2020 au 01/09/2022

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services	700
Matières premières et fournitures		74 – Subventions d'exploitation	
Pierre, sable, chaux	2 800	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale	7 000
Echafaudages, bâches, sacs	400	Direction régionale des affaires culturelles	7 000
Outils de mesure et de dessin	100	Conservation régionale des monuments historiques	7 000
Autres fournitures			7 000
Produits alimentaires, matériel cuisine et restauration	8 000	Fonds interministériel pour le développement local	7 000
Matériel d'hébergement	1 200		
Matériel d'entretien ménager	200	Caisse d'allocations familiales	7 000
Trousses de premiers secours	400		
Fournitures de bureau (intendance)	300	L'agence de services et de paiements (services civiques)	24 000
Matériel de communication	100		
Divers matériel pour les animations	100	Financements privés	
61 – Services extérieurs		Fondation du patrimoine	13 000
Locations			
Outils taille de pierre et maçonnerie	1 000		
Matériel et vêtements de sécurité	500		
Véhicules de travail	500		
Matériel de restauration (intendance)	5 300		
Assurances			
Responsabilité civile	200		
Bénévoles	1 600		
Matériel	600		
61 – Autres services extérieurs			
Rémunération de prestataires			
Architecte maître d'œuvre	18 500		
Tailleur de pierre	6 800	75 – Autres produits de gestion courante	
Maçon	6 800	Cotisations	
Impression documents de communication	1 000	Cotisation des adhérents	2 400
Déplacements		Participation des bénévoles aux frais de séjour	15 000
Intendance	700		
Transports des bénévoles	700	Dons manuels, mécénat	
62 - Charges de personnel		Dons des soutiens de l'association	900
Rémunération des personnels (1 chargé de projet)	22 800	Mécénat (institutions culturelles)	13 000
Indemnités services civiques (4)	27 900	Mécénat (banques)	12 000
Charges sociales	11 000		
TOTAL DES CHARGES	119 400	TOTAL DES PRODUITS	120 000

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Mise à disposition gratuite des biens et services		Dons en nature	
Tentes, supports taille de pierre		Pierre, chaux, sable (entreprises BTP)	
Local de stockage des matériaux		Produits alimentaires (entreprises agroalimentaires)	
Local d'hébergement avec lits		Divers matériel pour les animations	
Local de cuisine et de restauration		Réutilisation des matériaux	
Prestations		Pierre	
Artisans bénévoles			
TOTAL		TOTAL	

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande

Je soussigné(e), (nom et prénom)

Représentant(e) legal(e) de l'association :

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les deux signatures – celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

Déclare

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptable, sociales et fiscales (déclaration et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproque conclue entre l'Etat, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières – ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exerce en cours)¹⁰

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de € au titre de l'année ou exercice 2017.

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association
=> Joindre un RIB

Fait, le 27/02/2017 à Paris

Signature

⁸ - « Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour la mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 11984 du code civil ».

⁹ - Changements de dirigeants, modifications des statuts, etc.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides de l'Etat

Si, et seulement si, l'association a déjà reçu au cours de trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subvention au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : Décision Almunia », « Règlement des minimis », « Régime d'aide pris sur la base de RGEC »...) renseigner le tableau ci-dessous.

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/lesquelles la subvention a été attribuée	« Décision » européenne, « règlement » ou « régime d'aide », européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.